



Rapport de la Présidente

Séance publique du
lundi 21 octobre 2019

12^{ème} Commission

N° CD-2019-4-12-3

Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Résumé : Information de l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres. 451 marchés et accords-cadres au-delà de 4 000 € HT et 83 modifications de marchés ou d'accords-cadres (anciennement avenants) ont été notifiés durant le premier semestre 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, la Présidente du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés, accords-cadres et leurs modifications passés en application de cette délégation, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2019, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de cette communication.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT